



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Cabinet*

*Bureau de la communication Interministérielle*

Papeete, le 28 février 2014

**COMMUNIQUE**

**Le service en charge des associations n'accueillera plus le public  
à compter du 3 mars 2014**

Le Haut-Commissariat de la République vous informe que **le service en charge des associations n'accueillera plus le public à compter du lundi 3 mars 2014.**

Désormais, les informations relatives aux démarches concernant la vie de votre association (création, modification et dissolution) sont entièrement disponibles sur le site internet du Haut-Commissariat de la République à l'adresse suivante :

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr), rubrique « vos démarches », onglet « associations »

Vous pouvez aussi vous procurer les formulaires auprès du guichet d'accueil situé dans le hall du Haut-Commissariat de la République, avenue Pouvana'a a Oopa à Papeete.

Les originaux des dossiers que vous aurez renseignés et signés, accompagnés d'une enveloppe timbrée mentionnant l'adresse du président de l'association, devront être, selon votre choix :

- **adressés par courrier à l'adresse postale suivante :**

*Haut-Commissariat de la République en Polynésie française  
Service des associations  
BP 115 – 98713 Papeete*

ou

- **déposés à l'accueil général du Haut-Commissariat de la République à l'adresse suivante :**

*Haut-Commissariat de la République en Polynésie française  
Avenue Pouvana'a a Oopa – Papeete*

*Jours et heures de l'accueil général du public :  
du lundi au jeudi de 07h30 à 17h00 / le vendredi de 07h30 à 16h00*

**Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)